



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 29 JANVIER 2024 À 18 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant de 2 500 000 \$ pour la production de plans et devis pour la construction d'un centre aquatique et sportif
- 2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant de 1 850 000 \$ pour la réparation de la structure du bâtiment et de la galerie du Club nautique et du remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur
- 2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant maximal de 8 390 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie (Parapluie 2024)
- 2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant de 60 000 \$ pour la production d'une étude de faisabilité du prolongement des services aqueduc et égouts à la montagne du Mont-Cervin

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun



- 8. Varia**
 - 8.1 Aucun
- 9. Période de questions**
 - 9.1 Période de questions
- 10. Levée de l'assemblée**

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.

1.2 Ouverture de la séance et greffe

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 04.

018-2024

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant de 2 500 000 \$ pour la production de plans et devis pour la construction d'un centre aquatique et sportif

Madame Marie Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement décrétant un emprunt d'un montant de 2 500 000 \$ pour la production de plans et devis pour la construction d'un centre aquatique et sportif et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant de 1 850 000 \$ pour la réparation de la structure du bâtiment et de la galerie du Club nautique et du remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur

Madame Jacinthe Gagnon donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement décrétant un emprunt d'un montant de 1 850 000 \$ pour la réparation de la structure du bâtiment et de la galerie du Club nautique et du remplacement du gazon synthétique et des éclairages du terrain de soccer extérieur et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.



2.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant maximal de 8 390 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie (Parapluie 2024)

Monsieur Lorne Trudel donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement décrétant un emprunt d'un montant maximal de 8 390 000 \$ et des dépenses en immobilisations pour des travaux de voirie (Parapluie 2024) et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

2.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement décrétant un emprunt d'un montant de 60 000 \$ pour la production d'une étude de faisabilité du prolongement des services aqueduc et égouts à la montagne du Mont-Cervin

Monsieur Guy Gilbert donne avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du règlement décrétant un emprunt d'un montant de 60 000 \$ pour la production d'une étude de faisabilité du prolongement des services aqueduc et égouts à la montagne du Mont-Cervin et le greffier-trésorier dépose ledit projet de règlement.

9.1 Période de questions

À 18 h 18, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 18.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 18 h 18.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier